

## JOURNAL DE LA SECTION DES DIRECTEURS

N° 70 - Janvier 2012

Le 05 Janvier 2012

## 2012 Année illisible !!

*La section des directeurs de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires présente à ses adhérents et à ses lecteurs ses meilleurs vœux pour l'année 2012.*

De quoi sera-t'elle faite ?

Les incertitudes auront rarement été aussi présentes au seuil d'une nouvelle année :

**Année illisible pour l'Europe :** sortira-t'elle renforcée des épreuves qu'elle va devoir affronter ? C'est souhaitable, mais rien n'est moins sûr car le repli nationaliste sert trop souvent de rempart illusoire à la " mal gouvernance " d'une Union qui apparaît davantage comme un problème alors qu'elle devrait être la solution.

**Année illisible en France :** qui prendra les rênes du pouvoir en mai prochain ? Tout est possible, y compris une cohabitation inédite en mode quinquennat.

**Année illisible pour la DGFIP :** la maison est solidement bâtie, dès lors les incertitudes principales se résument à la question de savoir quel sera le contenu de la réforme fiscale et quelle sera la politique de l'emploi pour les prochaines années. Tout dépendra en grande partie de l'issue du scrutin électoral du printemps.

Le reste semble assez préfiguré pour y voir assez clair.

**Année charnière enfin pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires** qui tiendra son congrès en juin prochain à Albi et qui, outre l'élection acquise d'un nouveau secrétaire général débattrà de questions identitaires pour le moins matière à débats. Elles seront exposées dans le journal avant congrès à paraître, débattues par les adhérents et soumises à référendum.

*Durant cette année 2012, le citoyen, l'électeur, le fonctionnaire, l'agent DGFIP, le militant et l'adhérent vont devoir se mobiliser pour ne pas subir mais peser sur les choix pour réduire les incertitudes. Belles parties de manivelles en perspective !!*

## **Elections en CAP : l'Union gagne en CAP 2 et se place en CAP 1.**

La section des directeurs qui regroupe les adhérents des grades d'AFIPA, AFIP, AGFIP et Conservateurs des Hypothèques présentait des candidats dans les CAP nationales 1 et 2 .

En CAPN 2, l'Union gagne avec 27.08 % des voix et obtient deux sièges. La CFDT recueille 13.78 % des voix et se place quatrième. Un syndicat catégoriel le SCS-FIP obtient 17.29 %, se place en deuxième position, et obtient une représentation en CAP.

En CAPN 1, la situation est totalement différente. Les trois syndicats qui arrivent en tête en CAPN 1 représentent ensemble 66.73 % des voix alors qu'ils ne recueillent que 33.11 % en CAPN 2. La CFDT quatrième en CAPN 2, devient première en CAPN 1 et l'Union, première en CAPN 2, devient quatrième en CAPN 1.

Il existe donc un découplage complet entre la CAP de commandement et toutes les autres CAP. La CGT n'obtient aucun élu et disparaît pour la première fois de l'histoire électorale de la CAP de commandement.

Pour la section des directeurs, l'enjeu stratégique du prochain scrutin sera de conserver la première place en CAPN 2 et de s'installer durablement en CAPN 1.

La campagne commence maintenant.

## **Mouvement des AFIP AGFIP**

Le prochain mouvement des AFIP AGFIP devrait se tenir « normalement » début Février 2012. Il devrait être d'ampleur car de nombreux postes sont à pourvoir.

Ce n'est pas parce qu'il sera d'ampleur que les demandes de nominations ou de mutations seront satisfaites avec la même intensité. La demande est en effet supérieure à l'offre et il faudra faire des arbitrages dans les nominations mais également dans les mutations. C'est Philippe RAMBAL qui est à la manœuvre avec le regard attentif de Philippe PARINI, à qui rien n'échappe vraiment, chacun en conviendra.

Pour le tableau 2006 des directeurs départementaux, c'est vraiment le moment d'y croire pour l'accès à AGFIP. Des nominations en deuxième chance ne sont pas exclues non plus.

Hormis pour quelques situations atypiques à régulariser en CAP avant que le locataire de l'Elysée et ses conseillers n'aient la tête ailleurs, ce devrait être le dernier mouvement « général » avant celui d'été.

Nous avons souhaité que les règles de gestion soient débattues et stabilisées avant la fin de l'année 2011 tel n'a pas été le cas. Philippe RAMBAL s'est toutefois engagé lors du groupe de travail sur le bilan des DLU à ce que la concertation soit conduite au premier trimestre. Même s'il existe quelques grandes lignes bien établies dans l'élaboration du mouvement, l'absence de transparence est quand même l'idée qui prévaut dans le réseau en la matière.

Actuellement, seuls ceux qui obtiennent satisfaction trouvent les règles très claires, les autres pensent l'inverse. Le problème, c'est que ces derniers sont les plus nombreux.

## **Responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables : vers un dispositif consensuel.**

Depuis longtemps, le système des débetts juridictionnels a vécu sur la base d'un accord tacite entre la Cour des Comptes qui prononçait des débetts et le Ministre qui disposait d'un pouvoir de remise. La Cour après s'en être longtemps accommodée a fini par s'émouvoir d'une pratique dite de " justice retenue ", contraire aux principes fondamentaux du droit.

Disons que depuis deux ans le système cherchait son point d'équilibre, chacun brandissant ses armes de dissuasion massive. Pour la Cour, priver le Ministre de sa faculté de remise et pour le Ministre, abandonner en rase campagne le principe de responsabilité personnelle des comptables. Après quelques soubresauts (essentiellement sous forme d'amendements parlementaires), un texte a été voté par le parlement en loi de finances rectificative pour 2011.

Au terme de ce texte, il convient de retenir la distinction entre débet avec préjudice et débet sans préjudice. Pour les débetts sans préjudice, le système sera régi par un barème défini par un décret en Conseil d'Etat, applicable à compter du 01 juillet 2012. Pour les débetts avec préjudice, le pouvoir de remise du Ministre est acquis mais encadré.

Ce dispositif satisfait la Cour, dont les jugements auront une portée effective, et le Ministre qui conserve son pouvoir de remise.

Enfin ce sont les comptables qui, compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'exercice de leurs missions, se trouvent les plus exposés. Quelle sera la portée effective du nouveau dispositif ? Quelles seront les conséquences sur les tarifs des assurances ?

Il faudra suivre à la loupe les conditions d'application du nouveau régime à partir du mois de juillet prochain.

## **Groupe de travail sur le bilan des DLU le 28 novembre 2011.**

Ce groupe de travail était présidé par Philippe RAMBAL.

### **Les règles de gestion :**

Outre l'aspect DLU proprement dit, cette réunion devait ouvrir un cycle de discussions sur les règles de gestion de l'encadrement supérieur et du commandement. Selon Philippe RAMBAL, ces règles devaient s'articuler autour de quelques principes :

La lisibilité des emplois et des taux de promotion ;

L'objectivité dans la sélection et les mutations ;

La progressivité dans l'application des dispositifs cibles ;

Le respect des engagements pris ;

La solidarité et la responsabilité.

S'agissant de la responsabilité, il a déclaré :

« les cadres sont en responsabilité, nous avons des exigences fortes à leur égard y compris en terme de mobilité. Leur rémunération est la contrepartie de cette responsabilité et de cette exigence ».

L'Union a demandé d'avoir une visibilité sur le calendrier et le contenu des groupes de travail. Vous trouverez infra les dates à retenir pour les prochains mois :

## **Le fonctionnement des DLU : des ajustements sans toucher aux fondamentaux.**

### **Les fondamentaux :**

- Les quatre catégories de directions et leur encadrement. “ Les enjeux sont dans les premières catégories, il ne faut donc pas les fragiliser en réduisant leur encadrement ”. Les deux bis ont donc un avenir immédiat.
- Les trois pôles qui constituent entre eux un équilibre des pouvoirs
- La 2MR qui constitue l’assurance du N°1. Le grade du titulaire restera le même que celui des directeurs de pôle (pour ceux qui auraient eu la tentation d’un redéploiement).
- Le RPIE et le domaine ne sont pas fongibles. L’un est tourné vers l’interministériel l’autre vers les collectivités territoriales. Par contre, il faut réfléchir au grade du RPIE en raison notamment de la suppression du grade de conservateur des hypothèques (certains CH occupant la fonction de RPIE). Il est acquis que les RPIE de région seront titulaires d’un grade supérieur.

### **Les ajustements :**

- Il faudra résoudre l’éloignement de l’AFIPA du N°1 dans les directions du groupe 1. A ce stade, la question reste entière.
- L’organisation bicéphale du pôle fiscal a répondu à des situations transitoires mais n’a pas vocation à perdurer.
- Il faudra réduire les écarts d’encadrement (IP/IDEP) entre directions de taille comparable. Sachant que les emplois gelés structurellement doivent être assimilés à des suppressions d’emplois. Dans une enveloppe au mieux constante, l’idée serait d’établir une fourchette d’encadrement directionnel. Comprendre que les directions qui se situeront au dessus de la fourchette financeront par redéploiement les directions moins bien loties. Le tout dans la progressivité, mais pas forcément la bonne humeur.
- Pour la mission d’audit, le CODA a été mis en place, il faut le laisser s’installer dans le paysage avant d’en reparler.
- Les 100 emplois hors échelle A administratifs (hors GRAF), une première tranche de 30 sera ouverte dès 2012. Ces emplois pourront concerner les 2MR des directions de catégorie 3, des fonctions de direction, dans certaines directions nationales, et des fonctions d’expertise, en administration centrale.
- Les Ex SIEC : il reste une vingtaine de situations individuelles d’ex SIE C Hors Echelle A à régler. La direction générale s’est engagée à établir une liste nominative de ces situations pour que nous puissions apporter un soin particulier à leur suivi.

### **Dates à retenir**

- 16/01/2012 GT sur le classement des CH et des trésoreries à l’étranger.
- 24/01/2012 GT sur les règles de gestion des AFIP sélection et mutation.
- 13/02/2012 GT sur l’encadrement des DLU et implantation des emplois HEA administratifs.
- 16/02/2012 GT sur les règles de gestion A/A+.
- 23/02/2012 CAP Mouvement de mutation CH projet le 20/02/2012.
- 13/03/2012 CAP tableau d’avancement au grade d’AFIPA.
- 20/03/2012 Règles de gestion A/A+.
- 26/04/2012 CAP Mouvement de mutation des AFIPA.